



COMMUNIQUÉ

Soutien à l'industrie de l'environnement Une preuve concrète que la protection de l'environnement n'est pas une dépense, mais un investissement

Montréal, 7 mai 2008 – Réagissant au dévoilement de la Stratégie de développement de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) s'est dit emballé par cette nouvelle. Le directeur général du RNCREQ, Philippe Bourke, souligne que *«le gouvernement reconnaît par ce geste que la protection de l'environnement constitue un investissement rentable, non seulement pour les générations futures, mais aussi pour celles d'aujourd'hui. En soutenant l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, on encourage le savoir et la recherche nécessaires à la résolution de plusieurs problématiques environnementales majeures»*. Même s'il reconnaît que ces problématiques ne pourront être résolues sans des changements de comportements profonds, le RNCREQ est conscient que les technologies ont également un rôle important à jouer.

M. Bourke invite toutefois le gouvernement du Québec *«à faire preuve de prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie, notamment en définissant clairement ce qu'il entend par "technologies vertes", un terme élastique qui pourrait vouloir dire n'importe quoi»*. Aussi, pour M. Bourke, *«les technologies soutenues devront avoir démontré des bénéfices environnementaux réels grâce à une analyse complète du cycle de vie»*.

Enfin, le RNCREQ demande au gouvernement de prévoir des modalités d'attribution du soutien qui permettront à toutes les régions du Québec de tirer profit de cette initiative. *«Le développement du secteur de l'industrie de l'environnement et des technologies vertes pourrait offrir à plusieurs régions une belle opportunité de diversification économique»*, a conclut M. Bourke.

- 30 -

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ, www.rncreq.org) a pour principal mandat d'être le porte-parole des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) et de leur offrir information et soutien. Il s'agit d'un réseau unique de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Source: Chantal Rainville, responsable des communications
Tél. : 418-254-6938 / chantal.rainville@rncreq.org

